

# **SNUipp 68-FSU**

**19 Bd Wallach 68100 MULHOUSE**

**Tel: 03 89 54 92 58 Fax: 03 89 64 16 61 E-Mail:**

**[snu68@snuipp.fr](mailto:snu68@snuipp.fr)**

**Vendredi 25 septembre 2009**

**TOUS ENSEMBLE, PLUS FORTS, pour défendre l'école publique et nos droits.**

**Se syndiquer au SNUipp du Haut-Rhin [Le bulletin d'adhésion 2009- 2010 en lien ici](#)**

**1) Le scandale de la semaine : Y-a-t-il encore un enseignant au milieu de ces machines ?**

**2) Un rapport de l'IGEN sur les réformes de l'école : très intéressant ???**

**3) Base élèves : l'enseignement catholique bénéficie d'un traitement de faveur**

**4) Non à la privatisation larvée de la Poste : faisons un autre choix de société en participant au référendum**

**5) Document pratique : la liste complète des écoles du Haut-Rhin**

**1) Le scandale de la semaine : Y-a-t-il encore un enseignant au milieu de ces machines ?**

**Ce n'est pas le titre du dernier fantasme syndical !!! Mais nous vous conseillons d'aller faire un petit tour sur le nouveau site du CNED « L'académie en ligne » à destination des parents et fortement soutenue par le Ministère (on se demande pourquoi ?).**

L' « académie en ligne » du CNED est un service lancé le 19 juin 2009 par le ministre de l'Éducation nationale en direction des parents. Après les « cours d'été » en libre accès, le CNED met désormais à disposition **ses cours de l'année pour le primaire, toujours gratuitement**. Les contenus ciblent ainsi les programmes du CP au CM2 en allemand, anglais, chinois, espagnol, français, histoire-géographie, mathématiques, sciences expérimentales et technologie. **Des exercices sont proposés aux parents mais aussi des conseils pédagogiques sur la façon de faire apprendre les notions.**

Pour voir le site : <http://www.academie-en-ligne.fr> et cliquez sur l'onglet « Accéder aux cours par niveau ».

Ceci, ajouté aux programmes pédagogiques sur France 5 ou Radio France en cas d'épidémie massive, on commence à se poser des questions...

**2) Un rapport de l'IGEN sur les réformes de l'école : très intéressant ???**

*Deux inspecteurs généraux ont rendu en juillet un rapport sur la réforme de l'enseignement primaire. Il s'agit d'un bilan des nouvelles mesures de l'année scolaire écoulée : la nouvelle semaine scolaire, l'aide personnalisée, l'accompagnement éducatif, les nouveaux programmes et horaires, les protocoles d'évaluations en CM2 et CE1*

Un mélange d'autosatisfaction naïve (« L'année a été exceptionnelle aussi par la soudaineté de mise en œuvre de la réforme et par l'audace de certaines propositions... Les élèves retrouvent

le goût de l'école... ») et de méfiance/brutalité (« Les récalcitrants à ce nouveau service ont été réduits de quelques centaines d'opposants déclarés dans ou par les médias à un petit nombre de situations individuelles, qui font l'objet de retraits de salaires »).

Certains passages maladroits sont inutilement blessants pour les enseignants. Exemple :

**« La modification la plus fondamentale réside dans l'implication personnelle des enseignants dans la prise en charge de la réussite de leurs élèves. »**

Que l'aide personnalisée ait pu aider certains élèves à résoudre une difficulté, cela peut se défendre. Mais pourquoi suggérer que les enseignants n'avaient pas, auparavant, « d'implication personnelle » dans ladite réussite de leurs élèves ?

Mais ce qui a aussi retenu notre attention, c'est ce passage sur les sorties scolaires :

**« Dans l'immédiat, il est indispensable de lutter contre les habitudes de grignotage du temps installées avec les sorties scolaires et les interventions extérieures, qui déconcentrent les élèves et qui font perdre beaucoup de temps sur les apprentissages, en prenant des mesures de restriction des empiètements tolérés, et parfois encouragés, sur le temps scolaire, en revoyant et limitant les agréments et autorisations. »**

[En voici quelques autres commentaires du SNUipp](#)

[Le rapport complet](#)

### **3) Base élèves : l'enseignement catholique bénéficie d'un traitement de faveur**

*Base élève ainsi que l'Identifiant National Elève (INE) n'est pas utilisé par l'enseignement catholique. Désormais, les écoles privées auront le droit d'utiliser « Base élèves Enseignement Catholique » (BASEC) qui concerne pour le moment les élèves de toutes les écoles maternelles et primaires pour l'enseignement catholique dans les Pays de la Loire, la Bretagne et plusieurs autres régions.*

Les réserves morales de l'Enseignement catholique ont été jugées plus respectables que celles soulevées par les partisans de l'école publique qui invoquent la Convention internationale des droits de l'enfant. Il fallait s'y attendre après les déclarations de Nicolas Sarkozy, le 20 décembre 2007 dans la basilique Saint-Jean de Latran : « l'instituteur ne pourra jamais remplacer le pasteur ou le curé... »

L'état accepte que l'enseignement catholique se méfie de lui et tolère un autre Identifiant National élève que le sien... Curieux, non ?

Pour en savoir plus :

["Base élèves pour l'enseignement catholique" sur le site de la LDH de Toulon :](#)

### **4) Non à la privatisation larvée de la Poste : faisons un autre choix de société en participant au référendum**

#### **Un référendum pour sauver La Poste**

Peut-on vraiment faire confiance à l'Etat et au directeur de La Poste qui assurent que le capital de La Poste demeurera public ? Depuis septembre 2008, des comités se sont créés partout en France contre la privatisation de La Poste. Ils demandent un référendum sur la réforme et l'ouverture d'un débat public. Sans réponse de l'Etat, ils ont pris les choses en main pour mettre en place leur propre référendum.

Transformer un service public en société anonyme a déjà été fait en France, avec EDF et France Télécom notamment. Mais l'Etat a vendu ensuite progressivement ses actions pour privatiser ces entreprises. Peut-on alors vraiment faire confiance à l'Etat et au directeur de La Poste, Jean-Paul Bailly, quand ils essaient de rassurer sur cette opération en disant que le capital de La Poste demeurera public ? Cela avait déjà été dit pour France Télécom, dont aujourd'hui seulement 26,97 % (1) de son capital demeure public. L'article 1er du projet de loi relatif à l'entreprise publique La Poste et aux activités postales précise que « *Son capital est détenu par l'Etat ou d'autres personnes morales appartenant au secteur public* ». On reste sceptique. ..

Annoncé début juillet 2008, le projet de privatisation de la Poste a entraîné très vite la création du Comité national contre la privatisation de La Poste (<http://www.appelpourlaposte.fr>), pour lancer un débat public et un référendum citoyen sur le service public postal. Il est composé de comités départementaux qui regroupent des syndiqués, des politiques et des militants associatifs.

Le Comité national contre la privatisation de La Poste a interpellé le Président de la République en février 2009 sur la mise en œuvre des conditions d'un référendum pour que les Français se prononcent sur l'avenir de La Poste. Sans réponse. Un service public étant un service appartenant aux citoyens, ils ont alors décidé de prendre en main le référendum puisque l'Etat ne voulait pas s'en charger.

La consultation doit avoir lieu entre le 28 septembre et le 3 octobre et peut se tenir dans les mairies comme devant les bureaux de poste avec émargement sur les listes électorales. Le vote, ouvert à tous les résidents et pas seulement les citoyens Français, peut s'effectuer par urne ou par correspondance. La question posée sera : « Le gouvernement veut changer le statut de la Poste pour la privatiser, êtes-vous d'accord avec ce projet ? ». Le dépouillement sera public et la communication du résultat se fera le 3 octobre en fin de journée.

**Le COMITÉ 68 de DÉFENSE de la POSTE (dont font partis le SNUipp et la FSU) organise différentes votations.**

[Pour contacter le collectif 68](#)

[DIAPORAMA EXPLICATIF](#), un peu lourd mais très instructif.

#### ***DIFFÉRENTS LIEUX DE VOTATION***

- **Lundi 28 septembre 2009** : Mairie de Wittenheim de 9h à 12h et de 14h à 17h.
- **Du lundi 28 septembre au samedi 3 octobre 2009** : Mairie de Staffelfelden aux horaires d'ouverture de la Mairie / lundi au jeudi 10h/12h et 14h/18h, Vendredi 8h/12h et Samedi 8h/11h.
- **Mercredi 30 septembre 2009** : de 12h à 15h, place des victoires à Mulhouse et 16h à 18h devant la poste Europe à Mulhouse.
- **Jeudi 1er octobre 2009** : de 9h à 11h, au marché du canal couvert Mulhouse.
- **Vendredi 2 octobre 2009** : de 17h à 19h, devant la gare de Mulhouse.

#### **Site du collectif national**

Les enseignants peuvent aussi participer au référendum et organiser un vote dans leur école ou établissement :

Voici le matériel nécessaire :

- [La profession de foi](#)

- [Le bulletin de vote](#)
- [La feuille d'émargement](#)
- [Procès verbal de dépouillement](#)

Si vous organisez un vote dans votre établissement (entre le 28 septembre et le 3 octobre 2009), vous pouvez envoyer les bulletins de vote, la feuille d'émargement et le PV de dépouillement au SNUipp :

**SNUipp 68 *Consultation La Poste* 19 boulevard Wallach 68100 MULHOUSE**

## **5) Document pratique : la liste complète des écoles du Haut-Rhin**

Les documents ci-dessous comportent les noms, adresses, téléphone, nom du directeur.

A vérifier, si erreur prendre contact avec [les services de l'IA](#)

- [LISTE DES ÉCOLES PAR COMMUNES](#)
- [LISTE DES ÉCOLES PAR CIRCONSCRIPTIONS](#)